

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 29

N° ordre : DE-25-15

N° ordre dans la séance :
DE-08042025-12

Date de la convocation :
26/03/2025

Date de la publication :

10 AVR. 2025

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Marc GUILLAND, Marie-Françoise SONZOGNI (procuration à Danielle CALLET), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Mélisande MACONE, Éric BONNET, Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Dominique SCALMANA, Emilie VALTON (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Déborah GLEYZE (procuration à David TREBOZ)

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Robert VILLARD, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'il est appelé à se positionner sur l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2025, pour lesquelles une enveloppe de 69 000 € a été inscrite au compte 6574 du budget primitif du budget général voté le 3 avril 2025.

Les montants ci-dessous ont fait l'objet d'un examen en commission « Sport, Culture, Loisirs, Animation » qui s'est réunie le 20 février 2025 :

Intitulés des associations	Montant proposé en 2025
Arts Martiaux Culoziens	3 000 €
Culoz Basket Club	13 000 €
Union Sportive Culoz Grand Colombier	20 000 €
Club sportif de Béon	500 €
Tennis Club de Culoz	7 000 €
ASA - section Culoz	2 000 €
Union Cycliste Culoz Belley	2 200 €
UTGC	5 000 €
Téléthon-A F Myopathie	500 €
Anciens d'A.F.N.	80 €
Banque Alimentaire	300 €
SKI club	1 500 €
Elan gymnique Culozien	1 000 €
Chorale Bel Air	500 €
JSP (fonctionnement)	500 €
Culoz Patrimoine	1 000 €
Comité d'Animations	2 000 €
ASCOLEC (association scolaire pour la lecture)	200 €
Sou des Ecoles de Culoz	2 000 €
ACCA Culoz	250 €
Les Archers du Rhône	1 000 €
Pétanque Culozienne	600 €
Total	64 130 €

Sur la base de ces propositions, il restera donc une enveloppe de 4 870 € disponible pour être, le cas échéant, attribuée dans le courant de l'année 2025.

Thierry CURTELIN, Président des Jeunes Sapeurs-Pompiers Culoz Artemare ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (M. MOUTOT – S. BOIS) et 26 voix pour :

- **Approuve l'attribution des subventions aux associations pour 2025 conformément au tableau ci-dessus présenté.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
Robert VILLARD

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20250408-DE-08042025-12-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2025